



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 2 septembre 2019

Les collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG
à
mesdames et messieurs les professeurs
s/c de
mesdames et messieurs les proviseurs de
lycée et lycée professionnel
mesdames et messieurs les principaux de
collège
mesdames et messieurs les directeurs
des établissements privés

COLLEGES DES CORPS D'INSPECTION

Affaire suivie par :
S. ROUZET / I. MAGNIN
D. BEDDELEEM / L. BADON

Référence :
SR/IM/DB//LB

Téléphone
03 80 44 87 05
03 80 44 87 14

Courriel
corpsdinspection2@ac-dijon.fr
corpsdinspection3@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat des corps d'inspection
2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée 2019-2020

Les inspecteurs du second degré de l'académie de Dijon souhaitent une excellente rentrée à l'ensemble des professeurs, personnels d'éducation, chefs d'établissement des collèges et des lycées des voies générale, technologique ou professionnelle.

Avant de décliner les différents points centraux de notre actualité, nous tenons à saluer le travail de chacune et chacun d'entre vous au service de la réussite des élèves au cours de l'année passée, et à souhaiter la bienvenue à l'ensemble des personnels qui rejoignent notre académie.

1. L'école primaire

En cette rentrée 2019, l'école primaire, déterminante pour la réussite de nos élèves, reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. Dans la circulaire de rentrée (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385) entièrement consacrée à la maternelle, Monsieur le ministre souligne les actions mises en œuvre pour permettre à chaque élève de réussir son parcours scolaire et d'acquérir les savoirs fondamentaux (nécessaire à la réussite au collège et au lycée).

2. L'école inclusive

Depuis 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée, notamment par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Face à l'augmentation constante du nombre d'élèves en situation de handicap, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que la secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées se sont donnés pour objectif de construire un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019. Cela permettra de garantir à chacun de ces enfants un même accès à l'éducation et de leur offrir une rentrée similaire à celle de tous les autres élèves. L'un des piliers de ce plan est de mieux accueillir et accompagner les parents et les élèves, de former les équipes à mieux accueillir la diversité des publics et de simplifier les démarches. La mise en place de Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) déployés dans un tiers des collèges à la rentrée 2019 (avant d'être généralisés) facilitera la coordination des moyens d'accompagnement humains en fonction des besoins et renforcera le sentiment d'appartenance à la communauté de la part des AESH.

Nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- la communication du ministère pour une rentrée pleinement inclusive : <https://www.education.gouv.fr/cid142657/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019.html>
- les documents PIAL et livrets d'accueil: <https://eduscol.education.fr/cid142655/pour-une-ecole-inclusive.html>
- la Circulaire de rentrée Ecole inclusive : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545



3. La réforme du lycée général et technologique

Cette année scolaire sera la première de la mise en œuvre de la réforme du lycée. Les nouvelles modalités de passation des épreuves du baccalauréat seront mises en œuvre dès cette année, ce qui permettra à chacun de se projeter vers le bac 2021 et la classe de terminale. De nouveaux enseignements interdisciplinaires sont mis en place en spécialité, tout comme en tronc commun (SNT et enseignement scientifique). Ils induisent dans les équipes une phase de dialogue et de concertation, ainsi qu'un nécessaire retour d'expérience entre collègues. Le contexte est également favorable au travail collectif autour d'indicateurs à construire permettant d'apprécier l'efficacité d'une action éducative, du point de vue disciplinaire mais surtout plus largement à l'échelle de l'académie et de ses réseaux.

4. La transformation de la voie professionnelle et technologique

2019-2020 verra également la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle (TVP), caractérisée par des évolutions emblématiques comme les familles de métiers, la co intervention, le chef d'œuvre ou le développement de l'apprentissage dans les EPLE.

La rénovation des programmes d'un grand nombre de disciplines (mathématiques, sciences-physiques, lettres, histoire-géographie, langues, économie, gestion, droit, PSE), le renforcement des usages du numérique et l'accompagnement des élèves seront également des leviers pour améliorer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

La découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles sera renforcée dès le collège, avec l'évolution de la 3^{ème} prépa-pro en 3^{ème} prépa-métiers.

La formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques seront au cœur des préoccupations des corps d'inspection qui iront à la rencontre des personnels de direction, des professeurs et des élèves tout au long de cette année afin de permettre une pleine réussite de cette transformation.

5. Le projet académique « académie apprenante »

Le projet académique « Dijon académie apprenante » dont la feuille de route fixe les objectifs stratégiques et opérationnels place le réseau au cœur de l'action des équipes. Tout à la fois unité de formation, d'échange de pratique et de spécialisation thématique, le réseau, par son identité, permet le développement de pratiques professionnelles construites et nouvelles pour la réussite de tous les élèves. Le forum apprenant (<http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/forum-apprenant/>) est un outil que nous vous invitons à utiliser dans ce cadre.

6. Accompagnement et formation continue

À partir de cette rentrée le calendrier de votre rendez-vous de carrière est communiqué au plus tard 15 jours avant la date du premier temps de ce rendez-vous. Les professeurs sont informés (par l'intermédiaire de leur messagerie professionnelle) des modalités de cette évaluation par notification dans SIAE. Il est fortement recommandé de préparer son rendez-vous de carrière en amont. Il est possible de renseigner le document de référence de l'entretien figurant en annexe du guide de l'évaluation (http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)

Le Plan Académique de Formation (PAF) accompagne l'évolution des pratiques des personnels au service de la réussite de tous les élèves, de leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Il s'appuie sur les référentiels de compétences des différents métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Dans le cadre de son développement professionnel continu, chacun peut construire son parcours de formation, à partir d'une offre réalisée au plus près des contextes d'exercice, dans une démarche qui allie la possibilité de choix individuels et les exigences des enjeux collectifs.



Les priorités retenues pour l'élaboration du plan de formation 2019-2020 s'inscrivent dans le cadre national et dans la dynamique du projet académique 2018-2022 : Dijon académie apprenante. L'offre de formation 2019-2020 permet de poursuivre la mise en œuvre des axes et priorités académiques.

En 2019-2020, la réalisation des formations privilégie l'échelon local, notamment celui des réseaux, au sein du PAF, comme au sein des formations d'initiative locale. De manière à faciliter le partage des acquis de la formation lors du retour en établissement, l'inscription de plusieurs enseignants du même établissement peut être envisagée.

Les formations concernant la réforme des lycées général et technologique ainsi que la transformation de la voie professionnelle, débutées en 2018-2019, seront poursuivies et approfondies cette année. Selon les disciplines et les thématiques transversales, elles pourront commencer dès le début de l'année.

La campagne d'inscription aux dispositifs à candidature individuelle se déroule du 1^{er} au 30 septembre 2019 via le lien suivant : <https://extranet.ac-dijon.fr/paf/>. Chaque personnel sera informé individuellement par courriel du résultat de ses candidatures.

Au nom des collègues des inspecteurs, nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente rentrée et année scolaire. Nous restons à l'écoute de vos questions, de vos propositions pour permettre une pleine réussite des évolutions réglementaires et pédagogiques de notre école.

Le doyen des IA-IPR

Samuel ROUZET

Le doyen des IEN ET-EG

Dominique BEDDELEEM